



## AUTORISATION DE VOIRIE PORTANT ACCORD DE VOIRIE

24-AV-1243

RUE DE LA DENT DU CHAT  
RUE BOYD  
RUE DU PRINTEMPS  
RUE HENRY MURGER

Objet :réhabilitation  
du réseau gaz

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu le Code de la voirie routière

Vu l'arrêté n°79/2020 en date du 29/05/2020 donnant délégation de signature à madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX

Vu la délibération n° 88 / 2019 en date du 27 juin 2019 approuvant le règlement de voirie

Vu les lieux

VU la demande en date du 10/12/2024 par laquelle GRDF Chambéry demeurant 711 avenue du GRAND ARIETAZ 73000 CHAMBERY représentée par franck.lelann@grdf.fr, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux et/ou stationnement sur le domaine public :

- RUE DE LA DENT DU CHAT
- RUE BOYD
- RUE DU PRINTEMPS
- RUE HENRY MURGER

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux comme énoncé dans sa demande à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants et conditions ci-dessous :

- Respecter les procédures sanitaires et les directives gouvernementales
- Déposer une demande d'arrêté de circulation (15 jours ouvrés minimum avant intervention) auprès du service voirie via l'adresse suivante [stm@aixlesbains.fr](mailto:stm@aixlesbains.fr)

#### ARTICLE 2 :

Le pétitionnaire est tenu de se conformer aux prescriptions administratives et techniques définies dans le règlement de voirie, librement consultable à l'adresse suivante:

<https://www.aixlesbains.fr/cadre-de-vie/urbanisme-travaux/demandes-relatives-au-domaine-public/reglement-de-voirie>

#### ARTICLE 3 :

Par dérogation du règlement de voirie, la réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder six mois. L'inexécution des travaux dans le cadre des délais prescrits conduira le bénéficiaire à déposer une nouvelle demande.

Services techniques  
municipaux  
Gestion du domaine  
public  
1425 bd Lepic 73100  
AIX-LES-BAINS  
Tél. 04.79.35.04.52  
[stm@aixlesbains.fr](mailto:stm@aixlesbains.fr)

Arrêté N° 24-AV-1243  
1/2

**ARTICLE 4 :**

Destinataires :

- GRDF Chambéry



Aix-les-Bains, le 10 décembre 2024

  
Pour le maire,  
le Premier adjoint au maire d'Aix-les-Bains  
**Marie-Pierre MONTORO-SADOUX**

Arrêté N° 24-AV-1243  
2/2